



Décision n° N 2021-25

DECISION N° N 2021-25 DU 26 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CORRESPONDANT D'HEMOVIGILANCE A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

Sur proposition de la Personne responsable,

DECIDE

Article 1^{er} – Madame Agnès WELSCHBILLIG, est nommée correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'Etablissement Français du Sang Hauts-de-France-Normandie à compter du 1er septembre 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS et communiquée au Directeur général de l'ANSM et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de Sécurité transfusionnelle.

Fait à Saint-Denis, le 26 août 2021,


M. François TOUJAS
Président de l'Etablissement Français du Sang